

BANQUE DE RELÈVE

DIRECTEUR (TRICE) D'ÉTABLISSEMENT

(Concours 05-DIR-ÉTA-2016-2017)

À titre de direction d'établissement vous serez responsable de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école ou du centre en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par la Commission scolaire.

Pour réaliser ce mandat, la commission scolaire recherche une personne qui, par son expérience de travail et sa formation est reconnue pour son leadership tout au plan pédagogique qu'administratif. Elle possède un bon sens politique et un haut niveau d'éthique. Elle se distingue par sa capacité à trouver des solutions innovantes à des problèmes complexes. Elle mobilise son équipe autour d'une offre de service centrée sur les ressources élèves. Le gestionnaire bénéficie d'une bonne crédibilité auprès de ses proches collaborateurs et partenaires, notamment en faisant preuve de courage managérial alors que les intérêts de son organisation sont en jeu.

Dans le cadre de cette fonction, vous serez responsable plus spécifiquement de :

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements de la Commission scolaire et du conseil d'établissement.
- Accompagner le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs reconnus par la Loi sur l'instruction publique, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier.
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire.
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la Commission scolaire et voir à l'application de ceux-ci.
- Assurer la promotion de l'école.

En matière pédagogique et éducative :

- Assumer un leadership pédagogique en coordonnant l'élaboration, la réalisation des principaux plans : projet éducatif, plan de réussite, convention de gestion, etc., ainsi que l'évaluation institutionnelle.
- Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions et informer le conseil d'établissement, notamment quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire.
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers.
- Est responsable de voir à l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

En matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières :

- Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation.
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- Faire part à la Commission scolaire des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux et assurer le suivi des travaux.
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements, de biens meubles et immeubles et assurer la tenue de l'inventaire des biens et équipements.
- Préparer, administrer le budget de l'école avec efficacité et en assurer le suivi.
- Participer au besoin au recrutement du personnel de l'école.

En matière de technologies de l'information et de la communication :

- Avoir une vision de l'intégration et de l'utilisation des technologies à des fins d'apprentissage des élèves.

Afin que votre candidature puisse être considérée, vous devez nécessairement répondre aux exigences suivantes :

- Être titulaire d'un baccalauréat en science de l'éducation ou d'un grade universitaire de premier cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaire de premier cycle d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant dans la commission scolaire.
- Détenir une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre de l'Éducation (Brevet d'enseignement);
- Posséder un minimum de huit (8) années d'expérience pertinente en gestion. Toutefois, une expérience moindre pourrait être considérée en fonction de l'ensemble du profil et des expériences présentées au dossier;
- **Avoir complété un minimum de six crédits d'un programme d'études universitaires de 2^e cycle** incluant les programmes de maîtrise en administration publique avant la première affectation à un emploi de cadre d'école et le solde (minimum de 30 crédits), au cours des cinq années qui suivent cette affectation.

Transmettre votre lettre de motivation d'un maximum de deux pages ainsi que votre curriculum vitae **avant le 18 novembre à 16h** à l'attention de Monsieur Erick Gaboury à l'adresse électronique suivante :

heidi.levesque@csdps.qc.ca.

Mentionnez le concours 05-DIR-ÉTA-2016-2017.

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature.

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour fins d'entrevue.

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Service des ressources humaines